

L'EXPÉRIENCE D'UN CHARPENTIER AU STATUT D'AUTO-ENTREPRENEUR

Olivier Brunel est charpentier et couvreur-zingueur.

Il est auto-entrepreneur mais il a le même rapport avec ses clients qu'un autre artisan et fait les mêmes travaux, mais moins vite, ce qui peut permettre des réajustements en cours de travaux. Durant le chantier, les demandes peuvent en effet évoluer, d'autant qu'on ne peut pas tout voir en une seule visite.

Olivier travaille seul et n'a eu jusqu'à présent que des expériences heureuses. La confiance du client est importante (cette confiance n'est pas immédiate mais elle se construit au cours des rencontres organisées pour la conception et l'organisation des opérations puis lors du chantier).

En couverture, il y a peu de relations avec les autres corps d'état.

En confiant un travail à un auto-entrepreneur court-on plus de risques qu'avec une entreprise (garanties, assurances ou autres) ?

Non, répond Olivier car les auto-entrepreneurs sont obligés d'avoir une assurance décennale. C'est seulement le statut fiscal qui diffère mais ils sont assujettis aux mêmes obligations qu'une autre entreprise. Le statut fiscal n'a rien à voir avec la responsabilité décennale ou autre. Le client peut aussi courir des risques avec une grosse entreprise.

L'auto-entrepreneur a une limite de chiffre d'affaires de 32 000 euros. Ce statut n'est pas toujours apprécié par les entreprises qui considèrent que les auto-entrepreneurs paient moins de charges, mais ceux-ci règlent les mêmes que les micro-entreprises (qui existent depuis 25 ans). La différence est qu'ils paient leurs charges tous les mois et ont ainsi une meilleure lisibilité de leur trésorerie que les artisans qui les règlent l'année suivante (le RSI, ou régime social des indépendants, donne une information précise sur ce statut).

Indépendamment de son statut fiscal, Olivier est en fait artisan, puisqu'un artisan se définit comme une personne qui exerce la profession correspondant à ses diplômes. Il est inscrit à la chambre des métiers (on peut être inscrit à la chambre des métiers et ne pas être artisan : un cuisinier inscrit travaillant comme plaquiste par exemple).

Il est fréquent de rencontrer des entrepreneurs qui travaillent seuls. Ils ont des techniques de levage et utilisent des appareils de manutention comme les autres. Cet aspect n'est pas lié à la taille de l'entreprise. Le seul point que l'on pourrait déplorer est qu'en l'absence de compagnonnage, le savoir n'est pas transmis. Mais

le statut d'auto-entrepreneur peut évoluer au cours d'une carrière (Olivier reste disponible si quelqu'un est à la recherche d'une information technique).

Olivier n'accepte que de petits chantiers de charpente (lucarnes, extensions, etc.) mais il a tout de même réalisé, avec l'aide sérieuse de la cliente, une toiture de 430 m² au lieu dit le Car à Angoisse (24). Il est toujours très important pour le client de connaître la spécificité et la sensibilité des artisans et des entreprises (les travaux de ce type ne sont pas forcément prisés par les grosses entreprises qui perdent du temps sur les petits chantiers).

Le client doit aussi connaître les fournisseurs car tous les artisans ne fournissent pas les mêmes matériaux, et certains font exploser les prix.

Si la présence d'un autre artisan est nécessaire pour un travail, Olivier demande l'avis du client, qui est bien souvent son meilleur soutien quand il est motivé.

Sur ses devis, Olivier mentionne séparément la main d'oeuvre prévue pour les différentes opérations et la fourniture des matériaux, ce qui permet de changer éventuellement une fourniture au dernier moment.

La proximité permet une plus grande souplesse. Dans une grande entreprise, on a affaire au patron mais ce n'est pas lui qui va travailler sur le chantier. Il est bon en revanche qu'il existe de plus grosses entreprises qui maîtrisent mieux les délais quand la taille du chantier augmente.

Certaines entreprises s'organisent en SCOP dont l'avantage est que tous les salariés sont responsables et s'impliquent en donnant le meilleur d'eux-mêmes.

Pour rechercher un artisan le client ne doit pas hésiter à demander l'adresse des chantiers précédents pour se rendre compte des travaux réalisés et même à rencontrer les anciens clients de l'artisan.